不道館

FUDOKAN DOJO – Dojo B



Fiche d'inscription Kendo

Saison : ____ - ____

Informations licence FFJDA

☐ **Déjà licencié à la FFJDA** Numéro de licence : ____

☐ **Nouvel adhérent**

Participant

NOM : ____

PRENOM : ____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : ____

Photo d'identité

Code Postal : ____

Ville : ____

Email : ____

Téléphone : ____

Représentant légal (si enfant mineur): ____

☐ **J'ai déjà pratiqué un art martial :** Durée / niveau :

Pièces à joindre lors de l'inscription

☐ **Une photo d'identité** ☐ **Règlement intérieur signé**

☐ **Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Kendo en compétition (*)**

(*) Voir les conditions relatives au certificat médical sur notre site : http://www.fudokan-marseille.com/inscriptions/ (section « Certificat médical »).

Adhésion, autorisation parentale & droit à l'image

En signant, je reconnais :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des horaires des cours
- Avoir lu et accepter les informations détaillées de cette fiche d'inscription
- Pour les enfants mineurs, donner mon autorisation en tant que responsable légal

J'autorise l'association FUDOKAN :

- à prendre en charge l'élève mineur en cas d'accident : ☐ **Oui** ☐ **Non**
- à une libre utilisation de l'image de l'adhérent : ☐ **Oui** ☐ **Non**
- à m'envoyer par email toute information sur les activités du dojo : ☐ **Oui** ☐ **Non**
- à transmettre aux instances fédérales les données fournies dans cette fiche (enregistrement de licence) : ☐ **Oui** ☐ **Non**

A

le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable légal pour les mineurs.

Cadre réservé à l'administration

☐ **Fiche d'inscription complétée et signée**

☐ **Photo** ☐ **Certificat médical**

☐ **Questionnaire médical**

☐ **Licence** ☐ **Droit à l'image** ☐ **Règlement intérieur**

Règlement de cotisation

☐ **Espèces**

☐ **Chèque à l'ordre de FUDOKAN :**

Nombre de chèque(s) :

Autorisation de droit à l'image

Dans le cadre de ses activités, le dojo peut être amené à prendre des photos et/ou des vidéos (stages, démonstrations, passages de grades, cours …). Ces prises de vue pourront figurer sur le tableau d'affichage du club, dans la presse, sur les publications des instances fédérales, sur son site internet (http://www.fudokan-marseille.com) ainsi que sur les réseaux sociaux utilisés par l'association (compte Facebook de l'association).

En aucun cas, le support ne sera communiqué à des tiers ni utilisé à d'autres fins que celles précitées.

Important :

- vous avez à tout moment et sur simple demande écrite accès à ces supports
- vous pouvez revenir sur votre décision d'autoriser ou non la prise et la diffusion de films ou photographies
- vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces supports sur le site du club

Selon les articles 226-1 à 226-9 du Code Pénal, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Données personnelles (RGPD)

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA). A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourrait être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFJDA à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FFJDA licences@ffjudo.com, auprès de l'association Fudokan fudokan@free.fr ou directement dans votre espace licencié sur le site de la FFJDA.

Loi Informatique et liberté

L'association Fudokan s'engage à ne pas communiquer les données recueillies à des fins de prospections, y compris à d'autres associations. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez du droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

Tarifs

Licence	**56 €**
Cotisation Kura Dojo	**400 €**
Adhésion Kura Dojo	**25 €**
TOTAL – Pratique au Kura dojo uniquement	**481 €**

* Possibilité de payer en trois fois les cours de Kendo et l'adhésion, par chèques à l'ordre de NAÏKAKEN. La licence doit être à l'ordre de FUDOKAN.

* Toute inscription au dojo est due pour la saison en cours. En aucun cas, l'association Fudokan ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect de l'engagement.

Matériel

L'équipement pour pratiquer est le suivant : Kendogi, Hakama, Shinaï, Bokuto, zoris.

Lieu des cours

Les cours se déroulent à l'adresse suivante :

Kura Dojo,

268, Avenue de la Capelette

13010 Marseille.

Horaires

- Lundi de 20h15 à 21h45
- Mardi et Vendredi de 12h15 à 13h45

Professeurs

Les cours sont assurés par :

- Alain HAGOPIAN, Kendo Kyoshi 7 ème dan - BFHK- BEESS n° 13 85 22
  DEJEPS n° DE 013 10 0061